

Acte de dernière volonté Ni enterré, ni même incinéré !

Je souhaite que mon corps, après ma mort, retourne réellement aux couches superficielles de notre Terre-Mère, afin qu'il puisse participer à la poursuite de la Vie sur notre planète, sans empoisonner les vivants, ni gaspiller l'énergie.

Puisque la loi ne le permet pas encore, **je demande donc à mon pouvoir communal de prendre toutes les mesures nécessaires** (notamment exiger que mes députés (en Belgique), et mes sénateurs (en France), adaptent les législations en la matière, sans plus tarder), **pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent déjà puissent choisir l'HUMUSATION** c'est à dire la seule pratique funéraire, enfin, 100 % favorable à l'environnement !

Mes élus locaux, régulièrement confrontés aux problèmes générés par les cimetières et les crématoriums, sont vraisemblablement les mieux placés pour **convaincre leurs collègues députés** (en Belgique) **ou sénateurs** (en France) du bien-fondé de la démarche afin d'en accélérer la légalisation.



Je pense que l'adoption de l'HUMUSATION® est cruciale pour l'avenir de l'Humanité: abandon des énergies fossiles, préservation de la qualité des eaux, mobilisation de toute la biomasse disponible pour régénérer les sols et enrayer le dérèglement climatique.

www.humusation.org

Suivez-nous sur **facebook**: Humusation

Voici mes coordonnées :

Nom : _____ tél. fixe : _____

Prénom : _____ ou gsm : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Rue: _____ n°: _____

Date de naissance : _____ Courriel : _____

Date : _____ Signature : _____ X

A envoyer par courriel à tous mes élus locaux (adresses disponibles sur le site de ma localité) ou à déposer

- 1- à mon Collège Communal (B) ou Conseil Municipal (F) et à mon service des Cimetières/Décès
- 2- à notre Fondation d'Utilité Publique **"MÉTAMORPHOSE pour mourir...puis donner la Vie"**
rue St-Roch, 33 à B-1325 Chaumont-Gistoux ou par mail : humusation@gmail.com

Acte de dernière volonté Ni enterré, ni même incinéré !

Je souhaite que mon corps, après ma mort, retourne réellement aux couches superficielles de notre Terre-Mère, afin qu'il puisse participer à la poursuite de la Vie sur notre planète, sans empoisonner les vivants, ni gaspiller l'énergie.

Puisque la loi ne le permet pas encore, **je demande donc à mon pouvoir communal de prendre toutes les mesures nécessaires** (notamment exiger que mes députés (en Belgique), et mes sénateurs (en France), adaptent les législations en la matière, sans plus tarder), **pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent déjà puissent choisir l'HUMUSATION** c'est à dire la seule pratique funéraire, enfin, 100 % favorable à l'environnement !

Mes élus locaux, régulièrement confrontés aux problèmes générés par les cimetières et les crématoriums, sont vraisemblablement les mieux placés pour **convaincre leurs collègues députés** (en Belgique) **ou sénateurs** (en France) du bien-fondé de la démarche afin d'en accélérer la légalisation.



Je pense que l'adoption de l'HUMUSATION® est cruciale pour l'avenir de l'Humanité: abandon des énergies fossiles, préservation de la qualité des eaux, mobilisation de toute la biomasse disponible pour régénérer les sols et enrayer le dérèglement climatique.

www.humusation.org

Suivez-nous sur **facebook**: Humusation

Voici mes coordonnées :

Nom : _____ tél. fixe : _____

Prénom : _____ ou gsm : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Rue: _____ n°: _____

Date de naissance : _____ Courriel : _____

Date : _____ Signature : _____ X

A envoyer par courriel à tous mes élus locaux (adresses disponibles sur le site de ma localité) ou à déposer

- 1- à mon Collège Communal (B) ou Conseil Municipal (F) et à mon service des Cimetières/Décès
- 2- à notre Fondation d'Utilité Publique **"MÉTAMORPHOSE pour mourir...puis donner la Vie"**
rue St-Roch, 33 à B-1325 Chaumont-Gistoux ou par mail : humusation@gmail.com

